Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Maison du Parc, chemin de Nanteuil
51480 Pourcy
Tél. 03 26 59 44 44
contact@parc-montagnedereims.fr
www.parc-montagnedereims.fr

facebook

Le plan d'action du Parc naturel régional de la Montagne de Reims peut être réalisé grâce au soutien financier de :

UNION EUROPÉENNE
l'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le FEDER
l'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le FEADER
ADEME
RÉGION CHAMPAGNE ARDENNE
La Marne

EQUIPE DU PARC ET EQUIPEMENTS

Montagne de Reims

Le Parc en 2014
Actions et mode d'emploi

AGIR ENSEMBLE A TOUS POINTS DE VUE

Parc naturel régional de la Montagne de Reims

L'édito

Le Parc, c'est vous !

En arrivant de Reims, Epernay et Châlons-en-Champagne, on aperçoit la Montagne de Reims qui s'élève au-dessus de la plaine de Champagne avec ses coteaux viticoles et le plateau forestier qui coiffe ses hauteurs. Lieu de vie depuis des millénaires, l'Homme a créé un paysage singulier entre nature et culture.

Cet ensemble unique, avec ses patrimoines riches, parfois fragiles, est reconnu au niveau national par son classement en Parc naturel régional depuis 1976. Mais le classement en « Parc » est surtout un engagement de toutes les communes et collectivités pour travailler ensemble en faveur de ce territoire et au service de ceux qui y vivent et y habitent.

Finalement, le Parc a pour rôle d'animer ce travail en commun, d'assembler les forces vives et d'impulser des dynamiques innovantes. Mais il doit être porté par ses élus et partenaires qui siègent au Comité Syndical, organe décisionnaire du Parc.

L'avenir du Parc dépend de vous et de l'engagement de chacun pour faire vivre ce classement et mettre les actions en œuvre. Investissons-nous pour sauvegarder l'attractivité de nos communes. Je compte sur vous !

Dominique Lévêque
Président du Parc,
Maire d'Aÿ

Brochure éditée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.
Directeur de publication : Dominique Lévêque. Rédacteur en chef : Olaf Holm. Rédaction et réalisation : Marie-Claude Mouny. Edition Mai 2014.
Crédits photos: ©Antoine Eloi, ©Christopher, ©Philippe Benoit, ©PNRMR, Coll. Paysages du Champagne Cartes : BD TopoPays® ©IGN Paris 2004, BD Ortho® ©IGN Paris 2004, Corine Land Cover - IFEN 2000 ; ©IGN Paris 2009 ;PNRMR 2008, BD Topo® ©IGN Paris 2004, BD Carto® ©IGN Paris 2001

La Maison du Parc

Espace privilégié d'accueil et d'information

- Les bureaux de l'Equipe du Parc
- Le point d'information touristique de la Montagne de Reims
- Des expositions temporaires et un programme d'animations
- Le verger conservatoire de la Montagne de Reims, une mare pédagogique, un sentier botanique, une oeuvre land-art
- Départ de randonnées pédestres, aire de pique-nique, station de gonflage vélo

Un accueil 'Maison'

"La Maison du Parc est un pôle d'attraction, un point d'information touristique, au cœur de la Montagne de Reims Elle est, avant tout, un lieu de rencontre pour les habitants, les élus et les partenaires".

Exposition "Mon domicile adoré"

Du samedi 17 mai au dimanche 26 octobre tous les jours de 13h30 à 17h30. Gratuit.

Sandrine, Victor et leur enfant de 1 an, Léo, vous invitent à visiter leur appartement –le séjour cuisine et la chambre-. C'est leur petit nid et ils aiment y recevoir famille et amis. Mais Sandrine et Victor se posent beaucoup de questions ; ils entendent parler de tellement de choses ! Polluants, peintures, mauvaises ondes... Ils ne savent plus quoi faire et vous demandent de les aider à y voir plus clair et à faire des choix.

MAISON DU PARC

Ouverte toute l'année.
Accès libre
Chemin de Nanteuil,
Pourcy
Tél. 03 26 59 44 44

Des partenaires

Pour une cohérence et une complémentarité des actions

Le Parc naturel régional cherche à renforcer la cohérence des actions menées sur son territoire et à favoriser la diffusion des expérimentations concluantes au travers de relations partenariales.

Partenariats

- Comité interprofessionnel des vins de Champagne, Union des Maisons de Champagne et Syndicat général des vignerons
- Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
- Chambre d'agriculture de la Marne
- Chambre de commerce et d'industrie de Reims-Epernay
- Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne
- Office national des forêts
- Centre régional de la propriété forestière
- Communes forestières
- Fédération départementale des chasseurs de la Marne
- Office de tourisme de Châtillon-sur-Marne
- Office de tourisme intercommunal d'Hauvillers
- Office de tourisme de Dormans et des Coteaux de la Marne
- Office de tourisme de Fismes
- Office de tourisme de Châlons-en-Champagne
- Office de tourisme d'Epernay Pays de Champagne
- Office de tourisme de Reims
- Le Phare de Verzenay
- Pays d'Epernay Terres de Champagne
- Pays rémois-SIEPRUR
- CAPEB de la Marne
- Fédération française du bâtiment de Champagne-Ardenne
- Société Distrame
- Groupe La Poste Champagne-Ardenne
- EDF Collectivités
- SNCF Gares et connexions, TER Champagne-Ardenne
- Comité départemental de cyclisme de la Marne
- Comité départemental de randonnée pédestre de la Marne

Membres associés

- Préfet de Région
- Sous-Préfet de Reims
- Sous-Préfet d'Epernay
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement
- Trésorerie principale de Reims Municipale
- Université de Reims
- Centre régional de documentation pédagoqique de Reims
- Office national des forêts
- Centre régional de la propriété forestière
- Chambre de métiers de la Marne
- Chambre de commerce et d'industrie de Reims et d'Epernay
- Chambre d'agriculture de la Marne
- Comité interprofessionnel des vins de Champagne
- Office régional culturel de Champagne-Ardenne
- Comité régional olympique et sportif
- Association Accueil en Champagne dans le PNR
- Comité scientifique du Parc
- Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

Le Parc naturel régional

Un outil au service du territoire

- C'est d'abord un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour la richesse de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers.
- C'est aussi une structure qui développe un projet concerté de développement durable au service de ce territoire.
- Les 68 communes qui le composent, ses 3 villes portes, le Conseil général de la Marne le Conseil régional Champagne-Ardenne et l'Etat se sont engagés dans le cadre de sa charte 'Objectif 2020' qui fixe les objectifs à réaliser.
- Les 5 missions du Parc naturel régional :

> protéger le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages

> participer à l'aménagement du territoire

> contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie.

> assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.

> réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et prendre part à des programmes de recherche.

Le Parc en chiffres

- Création : 28 septembre 1976
- Superficie : 53 279 hectares dont 40% de forêts et 20% de vignes AOC Champagne
- Nombre d'habitants : 34 376 habitants

68 communes rurales

6 communautés de communes

3 villes portes : Reims, Epernay et Châlons-en-Champagne

AGENDA 21 LOCAL FRANCE

Parc naturel régional de la Montagne de Reims

CONTACT

Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Maison du Parc
Chemin de Nanteuil
51480 Pourcy

Tél. 03 26 59 44 44

contact@parc-montagnedereims.fr
www.parc-montagnedereims.fr

ojet de territoire
: 2020”

organes de consultation

“Ceux qui conseillent”

Comité scientifique

Le Comité apporte un regard scientifique

Présente les projets pour avis avant passage au Bureau syndical

ıcière

oine

s

Parc.

Comités de pilotage

(liste non exhaustive)

COPIL Natura 2000
COPIL Forêt d’exception
COPIL UNESCO
COPIL Charte européenne du tourisme durable
COPIL Plan climat Energie territorial

Les COPIL guident des projets spécifiques.

Oriente la conception des projets et émet des avis et propositions

Présente les projets pour avis avant passage au Bureau syndical

Présente et rend compte en détail de l’avancement des projets

L’Equipe du Parc

ıu contractuels de la Fonction publique territoriale

et réalise les projets validés par les organes délibératifs.

Une collectivité pour un pr
la charte "objectif

Des organes délibératifs
"Ceux qui décident"

Comité syndical

90 délégués
assistés de 17 membres associés

Le Comité syndical définit les objectifs du Parc, arrête le programme annuel d'activité et vote le budget.

Bureau du Comité syndical

21 délégués
réunis sur convocation du Président

Le Bureau décide des affaires courantes qui lui sont déléguées par le Comité syndical, contrôle et valide les rapports à soumettre à celui-ci.

Présente des projets pour avis et échange de compétences

Commissions

Mise en oeuvre de la Charte
Gestion administrative et finar
Education au territoire
Développement local
Urbanisme et énergie
Culture, architecture et patrim
Milieux naturels et paysages

Les commissions donnent des orientations sur les projets du

Emet des avis sur les projets qui lui sont présentés

Donne les directives

Propose des sujets

Organe exécutif
"Ceux qui réalisent"

19 agents titulaires c

L'Equipe du Parc prépare

Direction

Charte Objectif 2020

Axe 4 - Objectif 17 - Articles 39-40

Les actions 2014

- Mise en place d'un travail en réseau entre les 3 Parcs naturels régionaux de Champagne-Ardenne
- Orientation et mobilisation des fonds européens 2014-2020
- Définition du règlement intérieur
- Soutien de la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO

Objectif 2020

Coordination de la mise en oeuvre de la Charte

Organiser les partenariats et transferts d'expériences :
- Développer les partenariats avec les "territoires de projets"
- Organiser le transfert d'expériences et développer la coopération internationale

La direction au quotidien

- Veille à la cohérence des activités du Parc avec la charte Objectif 2020
- Gestion du fonctionnement des institutions du Parc : Bureau et Comité syndical, commissions...
- Gestion et accompagnement de l'Equipe et ses actions
- Assurer du lien entre les Elus, les Partenaires et l'Equipe du Parc
- Représentation de la structure et relations publiques

CONTACT

Olaf HOLM
Directeur
o.holm@parc-montagnedereims.fr

Espaces verts & entretien

Charte Objectif 2020
Axe 1 - Objectif 2 - Article 3
Axe 2 - Objectifs 7-9 - Articles 16-21

Les actions 2014

- Participation technique à la mise en oeuvre des projets du Parc naturel régional
- Accompagnement de jeunes dans le cadre d'opérations d'écocitoyenneté

Objectif 2020

Prévenir les risques d'atteintes paysagères :
- optimiser l'intégration des infrastructures, des équipements et des aménagements fonciers — Art. 3

Susciter et accompagner les efforts des acteurs économiques dans la recherche d'un développement durable :
- expérimenter et promouvoir les pratiques culturales agricoles et viticoles favorables à l'environnement — Art. 16

Démultiplier l'action de sensibilisation du Parc :
- Renforcer le partenariat avec le secteur scolaire — Art. 21

Espaces verts et entretien au quotidien

- Entretien éco-responsable des espaces verts
- Entretien des équipements du Parc
- Collectes des déchets d'origine viti-vinicole (housses plastiques, capsules et bidules)
- Participation technique aux manifestations du Parc

CONTACT

Saïd SEKOURI
Responsable
Espaces verts & Entretien
s.sekouri@parc-montagnedereims.fr

Rôle des élus

Clés de voûte entre le Parc naturel régional et les collectivités membres

Les délégués contribuent directement aux orientations et aux décisions du Comité syndical et participent ainsi au développement de leur collectivité et à la mise en œuvre du projet de territoire du Parc.
Au-delà des réunions du Comité syndical (3 à 4 par an), chaque délégué est invité à s'impliquer dans l'une des commissions thématiques.

Les délégués reçoivent les informations sur les dispositifs d'intervention du Parc qu'ils relaient personnellement tant auprès de leur conseil municipal que des habitants bénéficiaires potentiels.
En retour, ils informent le Parc des attentes des acteurs locaux (professionnels, associations...) et des projets ou réflexions municipales en cours.

Le Comité syndical

réunit 90 représentants des

- Collège du Conseil régional Champagne-Ardenne
6 délégués
(6 voix par délégué)

- Collège du Conseil général Marne
6 délégués
(6 voix par délégué)

- Collège des villes portes
> Ville d'Epernay,
1 délégué (2 voix)
> Reims métropole,
2 délégués
(4 voix par délégué)
> Cités en Champagne,
1 délégué (2 voix)

- Collège du territoire du Parc
> 68 communes
1 délégué titulaire et
1 délégué suppléant
par commune
(1 voix par commune)
> 6 communautés de communes,
1 délégué par CC
(1 voix par CC)

Education au territoire

Charte Objectif 2020
Axe 2 - Objectif 9 - Articles 21-22
Axe 3 - Objectif 11 - Article 27
Axe 4 - Objectifs 17-18 - Articles 39-41

Les actions 2014

- Développement et mise en place du nouveau projet "Education au territoire, au développement durable et à la biodiversité"
- Promotion du nouveau projet
- Création de nouvelles animations
- Mise en réseau des acteurs de l'éducation au développement durable
- Gestion de la transition du Centre d'initiation à la nature (CIN)

Objectif 2020

Démultiplier l'action de sensibilisation du Parc :
- renforcer le partenariat avec le secteur scolaire — Art. 21
- créer un équipement d'accueil du public dédié à la promotion du développement durable — Art. 22

Enrichir et coordonner l'offre touristique :
- développer l'accueil pour tous les publics — Art. 27

Organiser les partenariats et transferts d'expériences :
- développer les partenariats avec les « territoires de projet » — Art. 39

Consolider les moyens et la stratégie de communication :
- informer, sensibiliser et communiquer sur le Parc et son territoire — Art. 41

L'éducation au territoire au quotidien

Fanny HUSSON
Animatrice
f.husson@parc-montagnedereims.fr

- Accueil, information, sensibilisation aux enjeux du développement durable et de la biodiversité
- Construction des actions avec les référents des groupes
- Développement des outils et supports d'animation
- Formation des animateurs, enseignants et éducateurs
- Participation aux groupes de travail et aux commissions partenariales
- Gestion administrative et financière du service

CONTACT

Nursel YANASMA
Chargée de développement
Education au territoire
n.yanasma@parc-montagnedereims.fr

Administration & Gestion

Charte Objectif 2020
Des fonctions transversales au sein de l'Equipe du Parc
Axe 4 - Objectif 18 - Article 42

Les actions 2014

- Mise en place de la dématérialisation des procédures comptables et administratives

Objectif 2020

Quelques chiffres :

Equipe du Parc
19 agents à temps complet ou partiel, agents contractuels ou fonctionnaires

Budget 2014
Fonctionnement : 1 067 000 €
Investissement : 140 000 €
Projets : 807 000 €

Participation statutaire
Etat : 100 000 €
Région Champagne-Ardenne : 268 000 €
Département de la Marne : 244 000 €
Ville et agglomérations portes : 125 000 €
Communautés de communes et Communes : 93 000 €
Soit 2,40 € par habitant / commune

Fonds européens : 100 000 €

L'administation au quotidien

- Veille à la cohérence des activités du Parc
- Comptabilité générale et analytique
- Ressources humaines
- Marchés publics
- Administration générale
  - > Suivi Juridique
  - > Organisation des réunions de Bureau et de Comité Syndical
  - > Suivi administratif et financier des projets
- Accueil, orientation et information du public

Roseline CORDIER
Secrétariat
Accueil
r.cordier@parc-montagnedereims.fr

Fanny MARTINET
Secrétariat
Comptabilité
f.martinet@parc-montagnedereims.fr

Secrétariat
Poste en cours de recrutement

Françoise COULON
Accueil week-ends et événements

CONTACT

Eric LALLEMENT
Responsable administratif et financier
e.lallement@parc-montagnedereims.fr

Communication

Charte Objectif 2020
Axe 4 - Objectif 15 - Articles 35-36
Axe 4 - Objectif 16 - Article 38
Axe 4 - Objectif 18 - Article 41

Les actions 2014

- Information et sensibilisation des élus locaux et intercommunaux
- Nouvelle signalétique sur le site de la Maison du Parc et aménagement de l'accueil en conformité avec la nouvelle charte graphique
- Communication commune aux Parcs naturels régionaux de Champagne-Ardenne
- Refonte de la photothèque du Parc
- Refonte du site internet
- Edition 'La lettre aux Elus et Partenaires'

Objectif 2020

Renforcer le sentiment d'appartenance au Parc :
- renforcer le rôle des délégués communaux — Art. 35
- créer la fonction d'ambassadeur du Parc — Art. 36

Rendre accessible la connaissance du territoire :
- organiser et développer le centre de ressources — Art. 38

Consolider les moyens et la stratégie de communication :
- informer, sensibiliser et communiquer sur le Parc et se son territoire — Art. 41

Rejoignez-nous sur facebook

La communication au quotidien

- Relations Médias, dossiers de presse
- Edition de « L'Agenda du Parc 2014 » et promotion des manifestations
- Edition de la brochure « Actions 2014 »
- Gestion du site internet www.parc-montagnedereims.fr
- Gestion de la page officielle facebook
- Edition du Journal du Parc
- Suivi de la commission Mise en œuvre de la charte du Parc
- Participation à des événements régionaux
- Suivi du groupe communication de la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco

CONTACT

Marie-Claude MOUNY
Chargée de mission Communication
mc.mouny@parc-montagnedereims.fr

Culture et patrimoine

Charte Objectif 2020
Axe 1 - Objectif 1 - Article 2
Axe 3 - Objectif 12 - Articles 29-30

Les actions 2014

- Coordination du projet « Par les communes », résidence artistique sur la mémoire de la Guerre 14-18 avec la Compagnie du 'Diable à 4 pattes'
"Le Bal des conscrits" à Vandières le 7 juin
- Préservation et valorisation du patrimoine fruitier régional au verger conservatoire et
« Fête de la pomme » le 18 octobre
- Lancement d'une étude pour revaloriser le circuit des églises romanes en 2015

Objectif 2020

Enrichir la connaissance partagée des caractéristiques paysagères de la Montagne de Reims :
- développer la connaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti — Art. 2

Développer l'offre de pratiques culturelles :
- améliorer la connaissance des tissus culturels et artistiques du territoire — Art. 29
- aider à la réalisation des équipements et valoriser la programmation culturelle et le patrimoine culturel — Art. 30

La culture au quotidien

Caroline BESSET
Coordinatrice
Bal des conscrits'
(fin de mission
juin 2014).

- Réalisation et organisation des animations culturelles et patrimoniales
- Gestion des prêts des expositions du Parc
- Valorisation du patrimoine culturel et recherches de données historiques pour l'Equipe du Parc, les communes et différents partenaires.
- Soutien et conseils aux porteurs de projet de restauration du petit patrimoine bâti.
- Animation du réseau des acteurs culturels et artistiques et mise à jour des bases de données.

CONTACT

Emilie RENOIR SIBLER
Chargée de mission
Culture et patrimoine
e.renoir-sibler@parc-montagnedereims.fr

Tourisme durable

Charte Objectif 2020
Axe 1 - Objectif 4 - Articles 9–10
Axe 3 - Objectifs 10-11 - Articles 23-24-26-27-28
Axe 4 - Objectif 18 - Article 42

Les actions 2014

- Adhésion du Parc à la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés
- Développement de circuits VTT permanents
- Edition d'un guide de sensibilisation aux pratiques responsables pour l'organisation de manifestations sportives
- Réhabilitation des haltes pédagogiques "Balades au fil de l'eau"
- 7ème Rando du Parc le 25 mai à Trépail

Objectif 2020

Valoriser l'identité paysagère du Parc sur le plan touristique :
- faire du Parc un emblème des paysages viticoles champenois — Art. 9
- valoriser les paysages par le tourisme fluvial — Art. 10

Organiser la fréquentation des espaces naturels :
- connaître et organiser les flux touristiques — Art. 23
- organiser et entretenir les réseaux de randonnée — Art. 24

Enrichir et coordonner l'offre touristique :
- développer et diversifier les prestations d'accueil de qualité — Art. 26
- développer l'accueil de personnes à mobilité réduite — Art. 27
- renforcer la mise en réseau des prestataires touristiques et développer le partenariat avec les institutions — Art. 28

Consolider les moyens et la stratégie de communication :
- promouvoir l'offre touristique — Art. 42

Le tourisme durable au quotidien

- Veille et renforcement des réseaux de randonnée
- Avis sur les dossiers de demande d'organisation des manifestations sportives et accompagnement en amont
- Gestion de la pratique des loisirs motorisés dans les espaces naturels
- Soutien des porteurs de projets touristiques
- Mise en réseau des prestataires et travail en partenariat avec les institutions
- Promotion de l'offre touristique
- Animation de l'association « Accueil en Champagne dans le Parc naturel régional"

CONTACT

Chargée de mission
Tourisme durable
e.profit@parc-montagnedereims.fr

SIG & évaluation

Charte Objectif 2020
Préambule
Axe 1 - Objectif 3 - Article 6
Axe 4 - Objectif 16 - Article 37

Les actions 2014

- Réalisation du bilan annuel d'activité
- Amélioration de la procédure d'évaluation et accompagnement de l'Equipe du Parc
- Evaluation des actions du Parc de 2009 à 2013
- Création d'outils pour la définition du futur programme d'action 2015-2018
- Mise en place de l'observatoire du territoire

Objectif 2020

Dispositif de suivi de l'évaluation — Préambule

Maîtriser les évolutions de l'urbanisation et promouvoir la qualité de l'architecture :
- accompagner les communes dans l'élaboration des documents d'urbanisme — Art. 6

Rendre accessible la connaissance du territoire :
- développer la fonction d'acquisition et d'analyse des données — Art. 37

SIG et évaluation au quotidien

S. CHAMPETIER
Chargée de mission Evaluation

- Administration des bases de données du SIG
- Créations cartographiques et analyses spatiales pour les chargés de mission et les partenaires
- Coordination pour l'évaluation de la mise en œuvre de la charte « Objectif 2020 »
- Animation et administration du logiciel d'évaluation « EVA »
- Membre du Comité technique national pour l'évolution du logiciel « EVA »
- Suivi de la commission "Mise en œuvre de la charte"
- Maintenance et gestion du parc informatique

CONTACT

Emilie GATINOIS
Chargée de mission Evaluation et Système d'information géographique
e.gatinois@parc-montagnedereims.fr

Milieux naturels

Charte Objectif 2020
Axe 2 - Objectif 5 -, Articles 11-12-13
Axe 2 - Objectif 6 - Articles 14-15
Axe 2 - Objectif 7 - Articles 16-17

Les actions 2014

- Réhabilitation du parcours pédagogique de Mailly-Champagne
- Pilotage de l'étude "Déchets de chasse"
- Mise en place du label de l'Office national des forêts « Forêt d'exception® »
- Réalisation de l'étude « Délimitation et inventaire des zones humides"
- Animation des sites Natura 2000
- Coordination de l'étude "Trame verte et bleue"

Objectif 2020

Conserver la qualité biologique des milieux naturels :
- développer la recherche et diffuser les connaissances Art. 11
- conserver le patrimoine naturel remarquable Art. 12
- préserver la valeur biologique de la nature ordinaire Art. 13

Préserver à long terme la ressource en eau :
- gérer la ressource en eau comme un capital Art. 14
- assurer une meilleure prise en compte des risques naturels Art. 15

Susciter et accompagner les efforts des acteurs économiques dans la recherche d'un développement durable :
- expérimenter et promouvoir les pratiques culturales agricoles et viticoles favorables à l'environnement Art. 16
- promouvoir une gestion multifonctionnelle valorisant les potentialités de la forêt Art. 17

Les milieux naturels au quotidien

- Etude et expérimentation des pratiques favorables à l'environnement
- Conseil et assistance technique aux communes et porteurs de projet
- Accompagnement des acteurs et partenaires pour une gestion des milieux forestiers et agricoles compatible avec la charte du Parc
- Animation du Comité scientifique du Parc
- Pilotage et mise en place d'études spécifiques : chauves-souris, amphibiens, pelouses sèches...
- Instruction des avis portant sur des questions environnementales des projets (loi sur l'eau, défrichement...)

CONTACT

Delphine SEMIN
Chargée de mission
Milieux naturels
d.semin@parc-montagnedereims.fr

Développement économique

Charte Objectif 2020
Axe 2 - Objectifs 7-8 - Articles 18-22
Axe 3 - Objectif 14 - Articles 33-34

Les actions 2014

- Définition stratégique du projet "Groupe d'Action Local (GAL) en Montagne de Reims" et des moyens à mettre en oeuvre (appel à candidature de la Région Champagne-Ardenne)
- Poursuite de l'opération "Repérage agricole" autour de l'opération "Circuits courts" initiée par la Région Champagne-Ardenne
- Réflexions sur la marque Parc en lien avec l'opération circuits courts

Objectif 2020

Susciter et accompagner les efforts des acteurs économiques dans la recherche d'un développement durable :
- encourager l'innovation environnementale comme facteur de différenciation des entreprises Art. 18

Démultiplier l'action de sensibilisation du Parc :
- créer un équipement d'accueil du public dédié à la promotion du développement durable Art. 29

Contribuer à la diversité du tissu économique :
- personnaliser l'accueil des porteurs de projet d'activité Art. 33
- valoriser les produits, savoir-faire et services spécifiques Art. 34

Le développement économique au quotidien

- Accompagnement des porteurs de projet d'activité dans la définition et la faisabilité de leur initiative
- Accompagnement des communes ou des intercommunalités dans leur volonté de maintenir le tissu économique de leur territoire, ou d'accueillir de façon concertée de nouvelles entreprises
- Travail en réseau avec les compagnies consulaires, les organisations professionnelles, les plates-formes d'initiative locale...

CONTACT

Yvan LOUVEL
Animateur économique
y.louvel@parc-montagnedereims.fr

Energie Plan climat

Les actions 2014

Charte Objectif 2020
Axe 2 - Objectif 7 - Article 17
Axe 2 - Objectif 8 - Articles 19-20
Axe 3 - Objectif 13 - Articles 31- 32

- Conseils sur les déperditions énergétiques de bâtiments privés « thermographie de façade »
- Structuration de la filière bois énergie par un Plan d'Approvisionnement Territorial
- Conduite des 44 audits énergétiques de bâtiments publics
- Etude sur la mobilité durable avec les territoires voisins

Objectif 2020

Susciter et accompagner les efforts des acteurs économiques dans la recherche d'un développement durable :
- promouvoir une gestion multi-fonctionnelle valorisant les potentialités de la forêt — Art. 17

Conditionner le développement aux économies d'énergie et au recours aux énergies renouvelables :
- doter la Montagne de Reims d'un Plan climat territorial — Art. 19
- développer localement l'utilisation des énergies renouvelables — Art. 20

Adapter l'offre de déplacement :
- renforcer la connaissance des déplacements sur le territoire — Art. 31
- explorer les alternatives au « tout voiture » — Art. 32

Energie Plan climat au quotidien

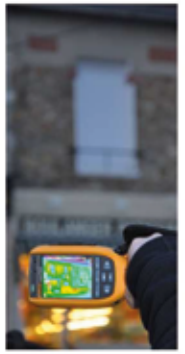

- Conseil et assistance aux collectivités et aux particuliers dans la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables
- Faire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims une administration éco-responsable
- Mise en place de la stratégie « transition énergétique »
- Valorisation des actions auprès des partenaires locaux et nationaux

CONTACT

Olivier ZRIM
Chargé de mission
Energie Plan climat
o.zrim@parc-montagnedereims.fr

Trame verte et bleue & Natura 2000

Les actions 2014

Charte Objectif 2020
Axe 2 - Objectif 5 - Articles 12-13
Axe 2 - Objectif 6 - Article 15
Axe 2 - Objectif 7 - Articles 16-17

- Animation des documents d'objectifs Natura 2000 des sites « Pâtis de Damery » et du « Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés »
- Identification du réseau écologique du territoire : Trame verte et bleue (TVB)
  > Diagnostic des continuités écologiques et des besoins
  > Rédaction d'un plan d'action TVB
- Animations et concertation pour faire comprendre la mission et les enjeux

Objectif 2020

Conserver la qualité biologique des milieux naturels :
- conserver le patrimoine naturel remarquable — Art. 12
- préserver la valeur biologique de la nature ordinaire — Art. 13

Préserver à long terme la ressource en eau :
- assurer une meilleure prise en compte des risques naturels — Art. 15

Susciter et accompagner les efforts des acteurs économiques dans la recherche d'un développement durable :
- expérimenter et promouvoir les pratiques culturales agricoles et viticoles favorables à l'environnement — Art. 16
- promouvoir une gestion multifonctionnelle valorisant les potentialités de la forêt — Art. 17

La Trame verte et bleue & Natura 2000 au quotidien

- Accompagnement des projets sur les sites Natura 2000 (montage de contrat, aide aux études d'incidence, veille environnementale)
- Pilotage et mise en place d'études (pelouses à orchidées, chauve-souris...)
- Suivi du Schéma Régional de Cohérence Ecologique et des travaux sur la trame écologique de partenaires
- Sensibilisation des habitants et des élus sur le dispositif Natura 2000 et la Trame verte et bleue
- Conseil et assistance technique sur des projets en lien avec les réseaux écologiques

CONTACT

Perrine LAIR
Chargée de mission
Trame verte et bleue & Natura 2000
p.lair@parc-montagnedereims.fr

Architecture et paysage

Charte Objectif 2020
Axe 1 - Objectif 1 - Articles 1-2
Axe 1 - Objectif 3 - Articles 7-8

Les actions 2014

• Aménagement et animation du sentier des loges de vigne à Trépail

• Etat des lieux de la construction sur le territoire du Parc et nuancier conseil pour la construction

• Chantier de rénovation de la cuisine et des communs de la Maison du Parc

Objectif 2020

Enrichir la connaissance partagée des caractéristiques paysagères de la Montagne de Reims :
• approfondir la connaissance et l'analyse des spécificités des paysages viticoles — Art. 1
• développer la connaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti — Art. 2

Maîtriser les évolutions de l'urbanisation et promouvoir la qualité architecturale :
• soutenir l'expérimentation d'opérations d'urbanisme de développement durable — Art. 7
• systématiser le conseil architectural — Art. 8

L'architecture au quotidien

- Conseil et suivi sur les opérations de réhabilitation du patrimoine bâti et d'embellissement urbain et montage des dossiers de subvention
- Sensibilisation et accompagnement des porteurs de projet (construction, restauration, urbanisme, aménagement...) : collectivités et particuliers
- Rédaction d'avis argumentés sur les projets de construction (autorisations d'urbanisme) et porter-à-connaissance architecturaux
- Conception de projets pour les équipements du Parc

CONTACT

Caroline FENEUIL
Architecte conseil
c.feneuil@parc-montagnedereims.fr

Urbanisme et paysage

Charte Objectif 2020
Axe 1 - Objectif 1 - Article 1
Axe 1 - Objectif 2 - Articles 3-4
Axe 1 - Objectif 3 - Articles 5-6-7

Les actions 2014

• Réalisation d'une étude sur l'intégration des énergies renouvelables
• Sensibilisation du grand public à l'intérêt d'un urbanisme durable et à la protection des paysages
• Organisation des "Rencontres de l'urbanisme"

• Suivi de la candidature des «Paysages du Champagne» pour une reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO

Objectif 2020

Enrichir la connaissance partagée des caractéristiques paysagères de la Montagne de Reims :
• approfondir la connaissance et l'analyse des spécificités des paysages viticoles — Art. 1

Prévenir les risques d'atteintes paysagères :
• optimiser l'intégration des infrastructures, des équipements et des aménagements fonciers — Art. 3
• exercer la veille sur la publicité et harmoniser la signalisation — Art. 4

Maîtriser les évolutions de l'urbanisation et promouvoir la qualité de l'architecture :
• décliner les orientations de la charte du Parc dans les documents d'urbanisme — Art. 5
• accompagner les communes dans l'élaboration des documents d'urbanisme — Art. 6
• soutenir l'expérimentation d'opérations d'urbanisme de développement durable — Art. 7

L'urbanisme durable au quotidien

- Elaboration des Porter-à-Connaissance préalables aux documents d'urbanisme
- Aide à la réalisation des documents d'urbanisme
- Avis sur les autorisations d'urbanisme
- Conseils et suivi des opérations d'aménagement urbain (accompagnement des porteurs de projet requalification d'espaces publics, ...)
- Instruction des dossiers d'implantation des pylônes radioélectriques et de radiotéléphonies mobiles
- Application de la loi sur la publicité, les enseignes et les pré-enseignes
- Gestion administrative des collectes de housses plastiques et capsules et bidules à usage vinicole

CONTACT

Sabine DELON
Chargée de mission
Urbanisme durable
s.delon@parc-montagnedereims.fr